

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue le 3 juin 2019, à 19h30, à la salle du conseil**

Madame la mairesse, Line Fréchette, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	M. Daniel Nadeau	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	Mme Stéphanie Bonin	Siège # 6	M. Marcel Sinclair

Mme Emilie Trottier, directrice générale / secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

**Ouverture de la séance**

La mairesse, Mme Line Fréchette, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

(2019-06-2738)

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**Ordre du jour:**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019
3. Dépôt du rapport sur les faits saillants du rapport financier 2018

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GREFFE**

4. Adoption : Règlement 567-19 concernant l'imposition d'une taxe spéciale aux interventions effectuées par la MRC de Drummond dans la branche 30 du cours d'eau Rivière-aux-Vaches
5. Adoption : Règlement 568-19 concernant les changements de vitesse sur le chemin du Sanctuaire, le chemin du Golf Ouest et la route Tessier
6. Programme de récupération hors foyer : Participation au programme pour l'installation d'équipements pour la récupération des matières recyclables dans les aires publiques
7. U.M.Q. : Demande financière au Fonds municipal d'action juridique dans le cadre du dossier d'exclusion devant la CPTAQ
8. Demande de remboursement concernant le retrait d'une dérogation mineure pour le lot 4 435 035 situé sur la rue Carmelle
9. Infotech Inc. : Autoriser le traitement d'épuration des données comptables sur Sygem pour les années 2013 à 2016 au montant maximal de 1 035 \$, taxes incluses
10. Autoriser la signature du *Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations*

## **SECURITÉ PUBLIQUE**

11. Schéma de couverture de risque en sécurité des incendies : Adoption du rapport annuel 2018
12. Autoriser le lettrage de la remorque de sauvetage au montant de 387 \$, plus taxes

## **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

13. Daniel Labbé, agronome : Mandat pour la réalisation d'une étude de sol pour le dossier d'exclusion à la CPTAQ
14. Rivières-aux-Vaches : Participation à un programme d'échantillonnage du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la Rivière St-François (COGESAF)

## **TRANSPORT – VOIRIE MUNICIPALE**

15. Autoriser l'achat d'une remorque pour déplacer le rouleau compacteur pour le service de voirie au montant de 6 294,20 \$, plus taxes
16. Autoriser l'achat d'une scie à béton pour des travaux de voirie au coût de 2 351,21 \$, plus taxes
17. Autoriser l'achat d'une plaque vibrante pour le service de voirie au montant de 2 710,61 \$, plus taxes
18. Autoriser l'achat d'un rouleau compacteur pour des travaux d'asphaltage au montant de 13 321 \$, plus taxes
19. Autoriser l'achat de matériel destiné à opérer la benne à asphalte chaude pour un montant maximal de 2 150 \$, plus taxes
20. Autoriser l'achat d'un souffleur à air pour travaux de pavage au montant de 594,96 \$, taxes incluses
21. Autoriser l'achat d'une marqueuse pour les lignes au montant de 8 355,46 \$, plus taxes
22. CUBEX : Autoriser le versement au montant de 66 817,72 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'une benne à asphalte chaude
23. Autoriser l'Installation d'un conteneur à déchets au garage municipal au coût annuel de 32,35 \$ aux deux semaines
24. Autoriser l'achat de grilles en fonte destinées aux égouttoirs de tuyaux pluviaux au montant maximal de 255 \$, plus taxes
25. Consultants JMJ Inc. : Autoriser l'achat de trois (3) afficheurs numériques au montant total de 13 452,09 \$, taxes incluses
26. Kalitec Inc. : Autoriser l'achat de deux (2) balises *silhouettes* au montant de 1 379,70 \$, taxes incluses

## **LOISIRS ET CULTURE**

27. Municipalité amie des aînés (M.A.D.A.) : Participation à la demande d'aide financière en commun avec la MRC de Drummond
28. École St-Majorique : Demande de commandite de 200 \$ pour le dîner de fin d'année
29. Course *Défie le sentier, Soucy!* : Demande de commandite pour l'évènement
30. Terrain de balle : Démantèlement du terrain
31. Autoriser l'installation de terrains de volleyball sur la section sablonneuse de l'ancien terrain de balle

32. Sports-Inter : Autoriser l'achat de deux (2) ensembles de filet de volleyball au montant de 2 462,42 \$, plus taxes
33. Axin Inc. : Autoriser l'achat d'une tente de 10 x 10 pieds pour les événements spéciaux au coût de 1 000 \$, plus taxes
34. Axin Inc. : Autoriser l'achat de deux drapeaux promotionnels pour les événements spéciaux les au montant total de 625,26 \$, plus taxes
35. Clôture Pro : Autoriser la réparation de la clôture abîmée à la suite d'un vandalisme sur l'ancien terrain de balle, au montant de 1 172,80 \$, taxes incluses

#### **COMPTES À PAYER**

36. Adoption des comptes à payer

#### **VARIA**

37. Varia
38. Période de questions
39. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2019-06-2739)

#### **2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019**

Il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2740)

#### **3. Dépôt du rapport sur les faits saillants du rapport financier 2018**

La mairesse, Mme Line Fréchette, présente les faits saillants du rapport financier 2018, et ce, en conformité avec l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*. Le rapport sera disponible sur le site Web de la municipalité.

(2019-06-2741)

#### **4. Adoption : Règlement 567-19**

##### **concernant l'imposition d'une taxe spéciale relativement aux interventions effectuées par la MRC de Drummond dans la branche 30 du cours d'eau Rivière-aux-Vaches**

**Attendu que** la MRC de Drummond a compétence en matière de gestion des cours d'eau pour le territoire de Saint-Majorique selon les dispositions du *Code municipal du Québec*;

**Attendu qu'**en vertu de l'article 979 du *Code municipal du Québec* et de l'article 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur les biens-fonds imposables des contribuables intéressés de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour l'exécution de travaux décrétés dans les cours d'eau municipaux;

**Attendu qu'un avis de motion** du présent règlement a été dûment donné par le conseiller, M. Joël Jutras, lors de la séance ordinaire du conseil du 6 mai 2019 et que copie a alors été remise à tous les membres du conseil, que tous les membres du conseil présents lors de son adoption déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

**Attendu que** le conseiller, M. Joël Jutras, a présenté le projet de règlement aux personnes présentes lors de la séance du 6 mai 2019. Une copie de ce projet de règlement est disponible sur demande.

**Attendu que** la municipalité respecte les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le **projet de Règlement numéro 555-19 concernant l'imposition d'une taxe spéciale relativement aux interventions effectuées par la MRC de Drummond dans la branche 14 du cours d'eau Rivière-aux-Vaches** est présenté. La mairesse, Mme Line Fréchette, explique le projet de règlement aux personnes présentes. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance du 4 février 2019.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter le règlement numéro **567-19** et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

#### **Article 1 Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2 Superficie contributive**

Sont assujettis au paiement des travaux décrétés par le présent règlement, les immeubles ci-après décrits selon leur superficie contributive concernant le cours d'eau Rivière-aux-Vaches, branche 30:

<b>Matricule</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Longueur des travaux</b>	<b>Coût des travaux</b>	<b>Lots</b>	<b>Adresse</b>
7688-78-9350	Sylvain Paul	440 mètres	4 142,93 \$	4971229 et 5788806	Rue Paul et 2 <sup>ème</sup> Rang

#### **Article 3 Taxe spéciale « cours d'eau »**

Le coût total de **4 142,93 \$** provenant des factures transmises par la MRC de Drummond relativement aux travaux d'entretien exécutés sur le cours d'eau est réparti sur les biens-fonds des contribuables riverains touchés par les travaux du cours d'eau Rivière-aux-Vaches, par unité d'évaluation, au prorata de leur superficie contributive mentionnée à l'article 2 du présent règlement et seront recouvrables par une taxe spéciale appelée *cours d'eau* conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Il en sera de même des indemnités, dommages et intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution du présent règlement.

#### **Article 4 Rôle de perception**

Le directeur général est autorisé à dresser le rôle de perception pour l'exercice financier 2019 et les suivants relativement à ces travaux et à percevoir les sommes de deniers requises.

#### **Article 5 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(2019-06-2742)

#### **5. Adoption : Règlement 568-19 concernant les changements de vitesse sur le chemin du Sanctuaire, le chemin du Golf Ouest et la route Tessier**

##### **concernant les limites de vitesse sur le chemin du Golf Ouest, le chemin du Sanctuaire et la route Tessier**

**Attendu que** le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham désire modifier la signalisation sur le chemin du Golf Ouest, le chemin du Sanctuaire et la route Tessier en modifiant la limite de vitesse à 50 km;

**Attendu qu'un** avis de motion du présent règlement a dûment été donné la séance ordinaire du 6 mai 2019;

**Attendu que** le projet de règlement a été expliqué lors de la séance du 6 mai 2019 par la conseillère, Mme Nancy Letendre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter le règlement numéro **568-19** et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

#### **Article 1 Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2 Limite de vitesse**

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- Excédant 50 km/h sur le chemin du Golf Ouest jusqu'à la limite de la ville de Drummondville;
- Excédant 50 km/h sur le chemin du Sanctuaire.

#### **Article 3 Signalisation**

La municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham installe la signalisation appropriée.

#### **Article 4 Infraction**

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

#### **Article 5 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié à la Gazette officielle du Québec.

(2019-06-2743)

#### **6. Programme de récupération hors foyer : Participation au programme pour l'installation d'équipements pour la récupération des matières recyclables dans les aires publiques**

**Attendu que** la municipalité souhaite faire l'acquisition de matériel de récupération hors foyer;

**Attendu que** la MRC de Drummond propose de déposer la demande pour et au nom des municipalités intéressées afin d'acquérir le nombre minimal d'équipements demandés auprès de Éco Entreprises Québec;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu de participer à la demande d'aide financière pour l'acquisition de 6 à 8 équipements de récupération à deux voix.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2744)

#### **7. U.M.Q. : Demande financière au Fonds municipal d'action juridique dans le cadre du dossier d'exclusion devant la C.P.T.A.Q.**

**Attendu que** la municipalité a déposé une demande d'exclusion auprès de la CPTAQ;

**Attendu que** la Commission de protection du territoire agricole s'est basée essentiellement sur le critère d'agglomération de recensement pour rendre sa décision;

**Attendu que** la demande a été refusée par la Commission;

**Attendu que** la municipalité a déposé une requête introductive d'un recours devant le Tribunal Administratif du Québec;

**Attendu que** la municipalité a conclu une entente avec la CPTAQ afin de retirer sa requête en échange d'une nouvelle étude du dossier;

**Attendu qu'**afin de défendre le dossier, la municipalité dépensera environ 25 000\$ en honoraires professionnels;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu de déposer une demande d'aide financière auprès du Fonds municipal d'actions juridiques de l'Union des Municipalités du Québec.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2745)

**8. Demande de remboursement concernant le retrait d'une dérogation mineure pour le lot 4 435 035 situé sur la rue Carmelle**

**Attendu que** le demandeur a retiré sa demande auprès de la municipalité avant que celle-ci ne soit parue dans le journal;

**Attendu qu'**aucuns frais n'ont été engagés par la municipalité pour cette demande;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser le remboursement de la demande de dérogation mineure au propriétaire du lot 4 435 035 au montant de 250 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2746)

**9. Infotech Inc. : Autoriser le traitement d'épuration des données comptables sur Sygem pour les années 2013 à 2016**

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'autoriser l'entreprise Infotech Inc. a procédé à l'épuration des données comptable sur Sygem au montant maximal de 1 035 \$, taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2747)

**10. Autoriser la signature du Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations**

**Attendu que** l'importance à accorder aux citoyens en situation d'insalubrité sur le territoire de la municipalité de Saint-Majorique;

**Attendu** la nécessité de renforcer les rôles de chacune des organisations liées à la gestion des situations d'insalubrité dans les habitations et leur volonté de collaborer dans de tels cas;

**Attendu que** chaque intervient dans son champ d'expertise qui lui est propre et permet aux citoyens vivants des conditions d'insalubrité ainsi qu'à leur entourage d'accéder à des services d'aide;

**Attendu** l'absence de coordination formelle entre les interventions des différents acteurs du milieu en contexte d'insalubrité;

**Attendu** la volonté des organisateurs du territoire de la MRC de Drummond de coordonner et de concerter leurs actions en cas d'insalubrité, et ce, au bénéfice des individus, de l'entourage, et ultimement, de l'ensemble de la communauté dans le respect de la mission et des rôles respectifs de chacun des organisations et autres acteurs;

**Attendu qu'**un protocole d'entente de collaboration entre les différentes organisations et les autres acteurs pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Drummond ont été préparés;

**Attendu que** les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu :

Que le conseil municipal approuve le protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Drummond;

Que la municipalité adhère, avec les différentes organisations et les autres acteurs, à l'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Drummond;

Que Mme Line Fréchette, mairesse et Mme Emilie Trottier, directrice générale, soient autorisés à signer ledit protocole pour et au nom de la municipalité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2748)

**11. Schéma de couverture de risque en sécurité des incendies : Adoption du rapport annuel 2018**

**Attendu qu'**en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, « toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent... »;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham a transmis son rapport annuel à la MRC de Drummond puisque celle-ci a convenu avec le ministre de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie avant le 31 mars 2019, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2018;

**Attendu que**, d'une part, les membres du comité de sécurité incendie de la MRC de Drummond ont validé le rapport et en recommandent l'adoption au conseil des maires et que, d'autre part, le conseil des maires l'a adopté à la séance du 13 mars 2019;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu :

- **De procéder** à l'adoption du Rapport annuel An 6 des activités en matière de sécurité incendie 2018;
- **De transmettre** à la MRC de Drummond un exemplaire de la présente résolution afin qu'elle soit envoyée au MSP.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2749)

**12. Autoriser le lettrage de la remorque de sauvetage au montant de 387 \$, plus taxes**

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser l'entreprise 22 Graphix à procéder au lettrage de la remorque de sauvetage au montant de 444,95 \$, taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2750)

**13. Daniel Labbé, agronome : Mandat pour la réalisation d'une étude de sol pour le dossier d'exclusion à la C.P.T.A.Q.**

**Attendu que** la municipalité a déposé une demande d'exclusion auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec;

**Attendu qu'**à cette fin, l'avocat de la municipalité a fortement recommandé au conseil de réaliser une étude de sol complète afin de déterminer le potentiel agricole du lot;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'octroyer à Daniel Labbé, agronome, le mandat

pour la réalisation d'une étude de sol pour le dossier d'exclusion au montant de 7 473,38 \$, taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2751)

**14. Rivière-aux-Vaches : Participation à un programme d'échantillonnage du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la Rivière St-François (COGESAF)**

**Attendu que** la municipalité souhaite participer à la protection des cours d'eau;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de signifier l'intention de la municipalité à participer aux rencontres visant à la mise en place de programme d'échantillonnage de l'eau de la Rivière-aux-Vaches.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2752)

**15. MRC de Drummond : Autoriser le nettoyage de la branche 28 du cours d'eau Rivière-aux-Vaches**

**Attendu que** le cours d'eau Rivière-aux-Vaches est sous la compétence de la MRC de Drummond;

**Attendu que** la municipalité a constaté une problématique d'écoulement des eaux de pluie dans le secteur;

**Attendu que** la branche 28 de la Rivière-aux-Vaches sert d'exutoire aux fossés de chemin de ce secteur;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham souhaite déposer une demande pour les travaux d'entretien de ce cours d'eau;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu de transmettre cette demande à la MRC de Drummond afin qu'une intervention visant à effectuer des travaux d'entretien, si nécessaire, pour le cours d'eau Rivière-aux-Vaches, branche 28. La municipalité s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des travaux engagés ou complétés dans ce dossier.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2753)

**16. Autoriser l'achat d'une remorque pour déplacer le rouleau compacteur pour le service de voirie**

**Attendu que** la municipalité a obtenu une aide financière pour l'acquisition de matériel destiné à l'asphalte chaude dans le cadre du Programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

**Attendu que** l'acquisition du matériel est effectuée en commun avec la municipalité de Saint-Bonaventure;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser l'acquisition d'une remorque auprès de l'entreprise N&N Remorques afin de déplacer le rouleau compacteur au montant de 7 236,76 \$, taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.



(2019-06-2754)

**17. Autoriser l'achat d'une scie à béton pour des travaux de voirie**

**Attendu que** la municipalité a obtenu une aide financière pour l'acquisition de matériel destiné à l'asphalte chaude dans le cadre du Programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

**Attendu que** l'acquisition du matériel est effectuée en commun avec la municipalité de Saint-Bonaventure;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser l'acquisition d'une scie à béton auprès de l'entreprise Marco Mini-mécanique Inc. au montant de 2 703,30 \$, taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2755)

**18. Autoriser l'achat d'une plaque vibrante pour le service de voirie**

**Attendu que** la municipalité a obtenu une aide financière pour l'acquisition de matériel destiné à l'asphalte chaude dans le cadre du Programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

**Attendu que** l'acquisition du matériel est effectuée en commun avec la municipalité de Saint-Bonaventure;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser l'acquisition d'une plaque vibrante auprès de l'entreprise Location Trois-Rivières Inc. au montant de 3 116,52 \$, taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2756)

**19. Autoriser l'achat d'un rouleau compacteur pour des travaux d'asphaltage**

**Attendu que** la municipalité a obtenu une aide financière pour l'acquisition de matériel destiné à l'asphalte chaude dans le cadre du Programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

**Attendu que** l'acquisition du matériel est effectuée en commun avec la municipalité de Saint-Bonaventure;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser l'acquisition d'un rouleau compacteur auprès de l'entreprise Location Trois-Rivières au montant de 15 315,82 \$, taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2757)

**20. Autoriser l'achat de matériel destiné à opérer la benne à asphalte chaude**

**Attendu que** la municipalité a obtenu une aide financière pour l'acquisition de matériel destiné à l'asphalte chaude dans le cadre du Programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

**Attendu que** l'acquisition du matériel est effectuée en commun avec la municipalité de Saint-Bonaventure;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser l'acquisition de matériel destiné à

l'utilisation de la benne à asphalte chaude pour un montant maximal de 2 470 \$, taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2758)

**21. Autoriser l'achat d'un souffleur à air pour travaux de pavage**

**Attendu que** la municipalité a obtenu une aide financière pour l'acquisition de matériel destiné à l'asphalte chaude dans le cadre du Programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

**Attendu que** l'acquisition du matériel est effectuée en commun avec la municipalité de Saint-Bonaventure;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser l'acquisition d'un souffleur à air auprès de l'entreprise Marco Mini-mécanique, au montant de 594,96 \$, taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2759)

**22. Autoriser l'achat d'une marqueuse pour les lignes de route**

**Attendu que** la municipalité a obtenu une aide financière pour l'acquisition de matériel destiné à l'asphalte chaude dans le cadre du Programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

**Attendu que** l'acquisition du matériel est effectuée en commun avec la municipalité de Saint-Bonaventure;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'autoriser l'acquisition d'une marqueuse pour les lignes de route auprès de l'entreprise Stinson au montant de 9 606,69 \$, taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2760)

**23. CUBEX : Autoriser le versement au montant de 66 817,72 \$, pour l'acquisition d'une benne à asphalte chaude**

**Attendu que** la résolution 2019-04-2703 autorisant l'achat d'une benne à asphalte chaude;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le versement de 66 817,72 \$ pour l'acquisition de la benne à asphalte chaude.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2761)

**24. Autoriser l'installation d'un conteneur à déchets au garage municipal au coût de 32,35 \$ aux deux semaines par année**

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'autoriser l'installation, par la Régie des déchets du Bas Saint-François, d'un conteneur de quatre (4) verges au garage municipal au montant de 32,35 aux deux (2) semaines.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2762)

**25. Autoriser l'achat de grilles en fonte destinées aux égouttoirs de tuyaux pluviaux**

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser l'acquisition, auprès de l'entreprise J.U. Houle Inc., de trois (3) grilles en fonte au maximal de 295,00 \$, taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2763)

**26. Consultants JMJ Inc. : Autoriser l'achat de trois (3) afficheurs numériques**

**Attendu que** la municipalité a obtenu une aide financière pour l'acquisition d'afficheurs de vitesse numérique;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'autoriser l'acquisition de trois (3) afficheurs numériques auprès de l'entreprise Consultants J.M.J. Inc. au montant de 13 452,09 \$, taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2764)

**27. Kalitec Inc. : Autoriser l'achat de deux (2) balises silhouettes**

**Attendu que** la municipalité a obtenu une aide financière pour l'acquisition d'afficheurs de vitesse numérique;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser l'acquisition de deux (2) balises « Silhouette » auprès de l'entreprise Kalitec, au montant de 1 379,70 \$, taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2765)

**28. Municipalité amie des aînés (M.A.D.A.) : Participation à la demande d'aide financière en commun avec la MRC de Drummond**

**Attendu que** la MRC de Drummond souhaite déposer une demande sur une base collective pour les municipalités souhaitant participer à la démarche;

Attendu que 11 municipalités désirent participer à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) :

Attendu que les travaux concernant la démarche MADA seront réalisés sous la coordination de la MRC;

Attendu que les municipalités participantes auront leur propre politique des aînées assortie d'un plan d'action, en plus de collaborer à l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action pour l'ensemble de la MRC;

Attendu que la municipalité doit désigner un membre du conseil comme responsable du dossier « Aînés » dans sa localité;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham à participer à une démarche Municipalité amie des aînés (MADA) coordonnée par la MRC de Drummond.

Il est également résolu de nommer le conseiller M. Marcel Sinclair, comme responsable du dossier « Aînés » pour la municipalité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2766)

**29. École primaire St-Majorique : Demande de commandite pour le dîner de fin d'année**

**Attendu que** la municipalité a reçu une demande de commandite de l'École primaire St-Majorique;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser le versement au montant de 200 \$ à l'École primaire St-Majorique, pour le dîner de fin d'année.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2767)

**30. Course Défie le sentier, Soucy!: Demande de commandite pour l'évènement**

**Attendu que** la municipalité a reçu une demande de commandite de la part des organisateurs de la course, *Défie le sentier, Soucy!*;

**Attendu que** le comité de tourisme a étudié la demande;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de collaborer à l'organisation de l'évènement de la façon suivante :

- Déposer une demande de commandite pour l'installation de 3 toilettes chimiques auprès de l'entreprise Hygiène Plus;
- Déposer une demande de commandite pour le déplacement du conteneur situé au garage municipal auprès de la Régie de Gestion des Déchets du Bas-St-François;
- Fournir le bois pour le feu de camp;
- Permettre l'utilisation du site gratuitement;
- Collaborer à la préparation des sentiers avec les organisateurs de l'évènement;
- Inscrire au minimum une équipe de la municipalité à l'évènement;
- Collaborer à la publicité en affichant l'évènement sur les médias sociaux et le panneau numérique de la municipalité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2768)

**31. Terrain de balle : Démantèlement du terrain**

**Attendu que** la municipalité a demandé à la Mutuelle des municipalités du Québec d'inspecter ses infrastructures en loisir et émettre ses recommandations;

**Attendu que** le terrain de balle est situé à proximité des habitations et des voies de circulation;

**Attendu** les risques de blessures dues aux coups de circuit;

**Attendu que** la situation est connue de la municipalité et que sa responsabilité peut être mise en cause lors d'un éventuel accident;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu de démanteler le terrain de balle et de le réaménager l'espace à d'autres fins.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2769)

**32. Autoriser l'installation de terrains de volleyball sur la section sablonneuse de l'ancien terrain de balle**

**Attendu que** la municipalité procède au démantèlement du terrain de balle;

**Attendu que** l'installation de deux (2) terrains de volleyball permet d'offrir une alternative intéressante à faible coût;

**Attendu que** l'espace gazonné demeurera en place;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser l'installation de deux (2) terrains de volleyball sur l'avant-champ de l'ancien terrain de balle.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2770)

**33. Sports-Inter : Autoriser l'achat de deux (2) ensembles de filet de volleyball**

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'autoriser l'achat de deux (2) ensembles de filet de volleyball, auprès de l'entreprise Sports-Inter, au montant de 2 462,42 \$, plus taxes.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2771)

**34. Axin Inc. : Autoriser l'achat d'une tente de 10 x 10 pieds pour la tenue d'événements spéciaux**

**Attendu que** la municipalité souhaite acquérir du matériel à son effigie afin de promouvoir la municipalité lors des événements;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser l'acquisition, auprès de l'entreprise Axin, d'une tente de 10 X 10 pieds au montant de 1 150 \$, taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2772)

**35. Axin Inc. : Autoriser l'achat de deux (2) drapeaux promotionnels pour la tenue d'événements spéciaux**

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser l'acquisition, auprès de l'entreprise Axin, de deux (2) drapeaux promotionnels au montant de 718,89 \$, taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2773)

**36. Clôture Pro : Autoriser la réparation de la clôture abîmée à la suite d'actes de vandalisme sur l'ancien terrain de balle**

**Attendu que** la municipalité a été victime d'acte de vandalisme sur l'ancien terrain de balle;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'autoriser la réparation de la clôture du terrain de balle par l'entreprise Clôture Pro, au montant de 1 172,80 \$, taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-06-2774)

**37. Présentation et approbation des comptes à payer**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

Dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 553-18 sur la délégation de pouvoir	18 307,10 \$
Salaires nets payés en mai 2019	21 034,18 \$
Dépenses autorisées et approuvées par résolution	82 004,68 \$
Dépenses à approuver par le conseil du 3 juin 2019	90 659,26 \$
<b>Total des dépenses au 3 juin 2019 :</b>	<b>212 005,22 \$</b>

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 3 juin 2019 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

### 37. Varia

Aucun item n'est ajouté à ce point.

### 38. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par la mairesse, Mme Line Fréchette, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

- Abrasifs – saison 2018-2019
- Recommandations urbanisme – aménagement terrain de loisirs
- Terrain du ministère des Transports du Québec
- Réaménagement de la salle et de la patinoire
- Terrain de tennis
- Plan de stationnement
- Question pour les points 16 à 22 (partage de l'équipement)
- Remerciement pour le Défi Gratte-ciel

### 39. Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras de lever la séance du conseil, à 20 heures et 05 minutes.

\_\_\_\_\_  
Mme Line Fréchette  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Mme Emilie Trottier  
Secrétaire-trésorière

La mairesse, Mme Line Fréchette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions au sens de l'article 142.2 du *Code municipal du Québec* et décide de ne pas exercer son droit de veto.

### Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

\_\_\_\_\_  
Mme Emilie Trottier  
Secrétaire-trésorière